



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 21 décembre 2023 à 17 h au Centre communautaire sis au 121, chemin du Pont-de-Bois à Val-des-Bois et tenue sous la présidence du maire monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Monsieur le Maire Roland Montpetit, madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers René Houle, Adolf Hilgendorff, Claude Dupont, Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT présente à titre de greffière d'assembler : Madame Anik Morin, directrice générale et greffière-trésorière.

ÉTAIENT également présents, à l'ouverture de la séance, 1 membre de la communauté.

La directrice générale informe, l'ensemble des personnes présentes, que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera publié sur le web. Par conséquent, toutes les personnes qui restent sur place consentent d'office à ladite publication audio.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 17 h sous la présidence de monsieur le maire Roland Montpetit.

Le maire soumet l'ordre du jour, à savoir :

Le maire, monsieur Roland Montpetit, soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget 2024;
4. Plan triennale 2024-2026;
5. Période de questions (relatives au point 3 et 4 seulement);
6. Levée de la séance extraordinaire.

S2023-12-217

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 21 DÉCEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

S2023-12-218

ADOPTION DU BUDGET 2024

ATTENDU QUE les dépenses prévues au budget 2024 s'établissent à 3 241 704 \$;

ATTENDU QUE les recettes non foncières représentent un montant de 1 564 904 \$;

ATTENDU QU'afin d'obtenir un budget équilibré (revenus et charges) un montant de 1 676 800 \$ doit provenir des recettes foncières;

ATTENDU QUE la valeur imposable des immeubles portés au rôle pour 2024 est actuellement de 236 814 300 \$;

ATTENDU QUE le budget 2024 est composé des charges et des revenus suivants :

CHARGES

ADMINISTRATION	723 349 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	302 062 \$
TRANSPORT	846 339 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	299 853 \$
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	174 327 \$
LOISIRS ET CULTURE	523 572 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	111 598 \$
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	172 604 \$
RÉSERVE FINANCIÈRE	3 000 \$
IMMOBILISATIONS	1 071 724 \$
SUBVENTIONS QC ET CA	(630 681) \$
APPROPRIATION RÉSERVES FIN.	(205 000) \$
APPROPRIATION SURPLUS	(151 043) \$
TOTAL :	3 241 704 \$

REVENUS

TAXATION FONCIÈRE	1 676 800 \$
TARIFICATION DES SERVICES	382 580 \$
TENANTS LIEUX DE TAXES	48 803 \$
TRANSFERTS	271 929 \$
SERVICES RENDUS	617 652 \$
IMPOSITION DE DROITS	222 440 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	6 000 \$
INTÉRÊTS	15 500 \$
TOTAL :	3 241 704 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QU'une taxe foncière de 0.70 ¢ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Val-des-Bois pour l'année 2024;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un taux d'intérêt annuel de 13 % soit facturé sur les arrérages;

ET QU'un taux de pénalité annuel de 5 % soit facturé sur les arrérages.

Adoptée à l'unanimité.

S2023-12-219

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2026

ATTENDU le budget 2024 proposé;

ATTENDU la planification stratégique du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu.

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte son plan triennal d'immobilisation 2024-2026 comme suit ;

Initiatives	Coût municipal	Subvention	Investissement	Année
Développement				
} Sentier du Lièvre	15 000.00 \$	- \$	15 000.00 \$	2024
} Embellissement du village	25 000.00 \$	- \$	25 000.00 \$	2024
} Sentier du Lièvre (historique et belvédère)	5 000.00 \$	5 000.00 \$	10 000.00 \$	2025
} Sentier Albatros - Belvédère et secteur village	5 000.00 \$	20 000.00 \$	25 000.00 \$	2025
} Embellissement du village	50 000.00 \$	- \$	50 000.00 \$	2025-2026
} Toilettés parc municipal	- \$	150 000.00 \$	150 000.00 \$	2026
Travaux publics				
} Glissières	75 000.00 \$	75 000.00 \$	150 000.00 \$	2024
} Réfection usine réservoir	5 000.00 \$		5 000.00 \$	2024
} Entrepôt extérieur	25 000.00 \$		25 000.00 \$	2025
} Entrepôt sable/sel	100 000.00 \$		100 000.00 \$	2025
} Trottoirs	20 000.00 \$	80 000.00 \$	100 000.00 \$	2025-2026
} Lumières de rue au DEL	100 000.00 \$	200 000.00 \$	300 000.00 \$	2026
} Réfection usine de pompage	100 000.00 \$	400 000.00 \$	500 000.00 \$	2026
} Asphaltage		900 000.00 \$	900 000.00 \$	2026
Urbanisme				
} Aménagement débarcadère Lac-Vert	10 000.00 \$		10 000.00 \$	2024
} Site de compostage	50 000.00 \$	200 000.00 \$	250 000.00 \$	2026
Sécurité publique				
} Projet de coopération muni. en sauvetage nautique		200 000.00 \$	200 000.00 \$	2024
Loisirs et culture				
} Dév. du parc du Centre communautaire	259 918.00 \$	225 975.00 \$	485 893.00 \$	2024
} Patinoire	25 875.00 \$	53 956.00 \$	79 831.00 \$	2024
} Éclairage stationnement et sentier	15 250.00 \$	45 750.00 \$	61 000.00 \$	2024
} Peinture murale	10 000.00 \$	30 000.00 \$	40 000.00 \$	2024
} Dév. du parc du Centre communautaire	50 000.00 \$		50 000.00 \$	2025-2026
	INVESTISSEMENTS	MUNICIPAL	SUBVENTION	TOTAL
	Total	441 043.00 \$	630 681.00 \$	1 071 724.00 \$
	Total	255 000.00 \$	105 000.00 \$	360 000.00 \$
	Total	370 000.00 \$	1 930 000.00 \$	2 300 000.00 \$

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, greffière-trésorière

S2023-12-220

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (17 h 16)

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff.

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, greffière-trésorière

Je, Roland Montpetit, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.